

OBSERVATOIRE DES VILLES DU TRANSPORT GRATUIT

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DANS UN CADRE TRIPARTITE

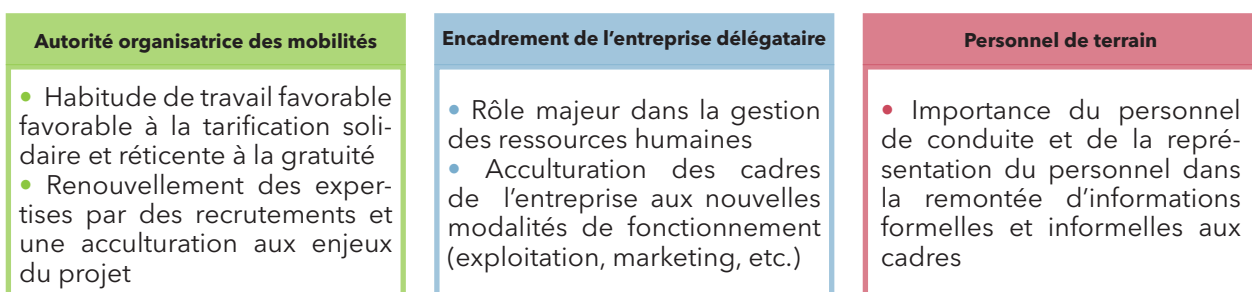
Comment mettre en place un dialogue permettant le passage à la gratuité ?

La gratuité fait évoluer les métiers de l'entreprise délégataire des transports (Voir fiche 4 « Transformer les métiers »). L'instauration de cadres de dialogues tripartites entre l'AOM, l'entreprise délégataire et les salariés de l'entreprise accompagne le passage à la gratuité, décidé par les élus et mis en application par les acteurs publics et privés du transport sur un territoire.

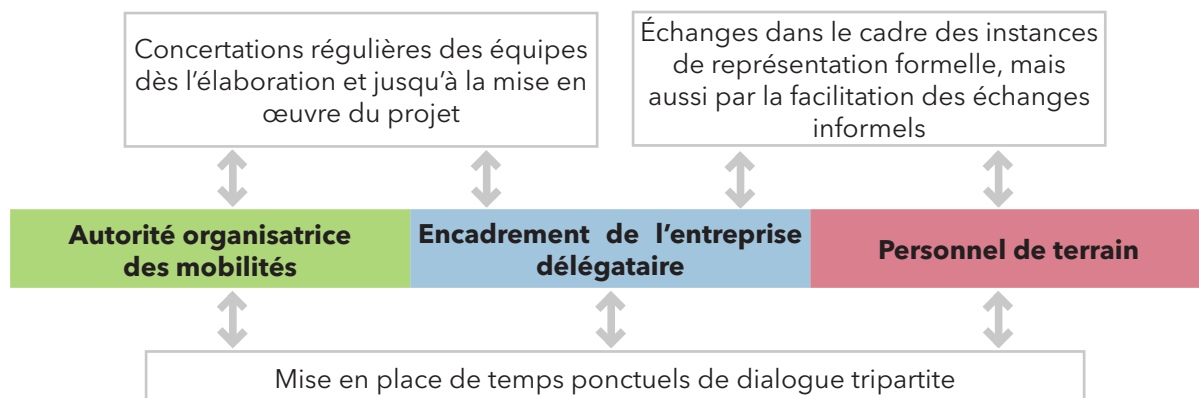
Les relations tripartites permettent de rassembler autour du projet et de mettre en œuvre les conditions nécessaires d'une redéfinition collective des habitudes de travail. (Voir fiche 5 « Lever les réticences à la gratuité »)

Ce cadre peut par exemple permettre de mettre en œuvre les conditions du dialogue sur la transformation du métier de conducteur-receveur en celui de conducteur dans lequel la mission de vente a disparu.

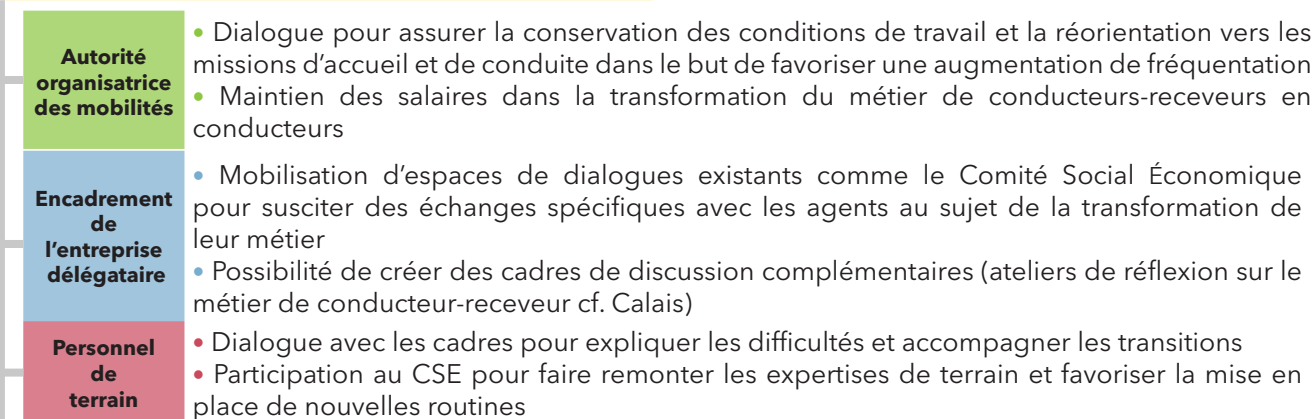
Expertises mobilisées par les acteurs



Évolution des formes d'interactions



Zoom : modalités de dialogue avec les conducteurs



Les relations tripartites permettent de travailler collectivement à la redéfinition du métier de conducteur.

Le cadre de dialogue ainsi constitué renforce la capacité des trois acteurs à travailler ensemble, dans un contexte évolutif en fonction de la nouvelle fréquentation des transports gratuits